



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
de l'Essonne

Terminer son Ad'ap

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Sommaire

1. Rappel du dispositif Ad'ap

2. Les attestations d'accessibilité

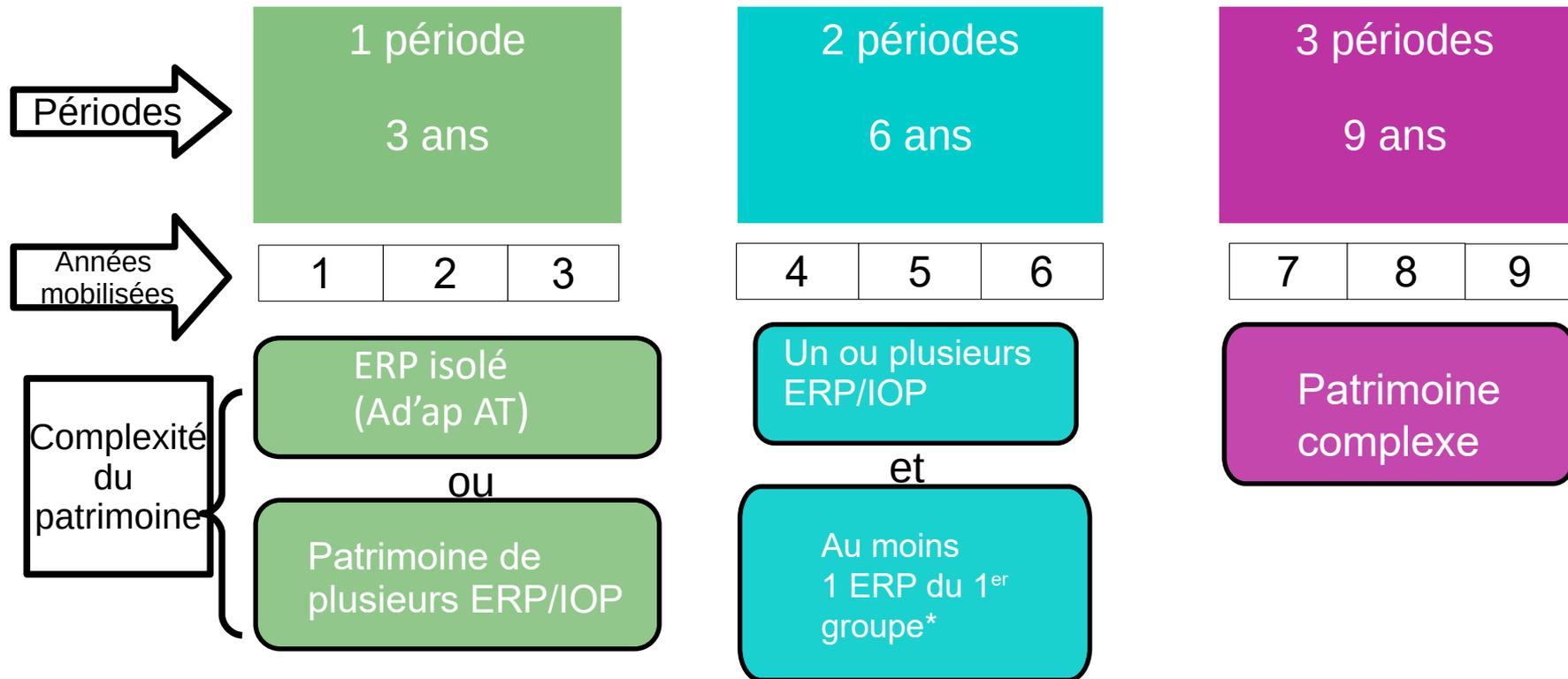
3. Les prorogations

4. La modification d'un Ad'ap

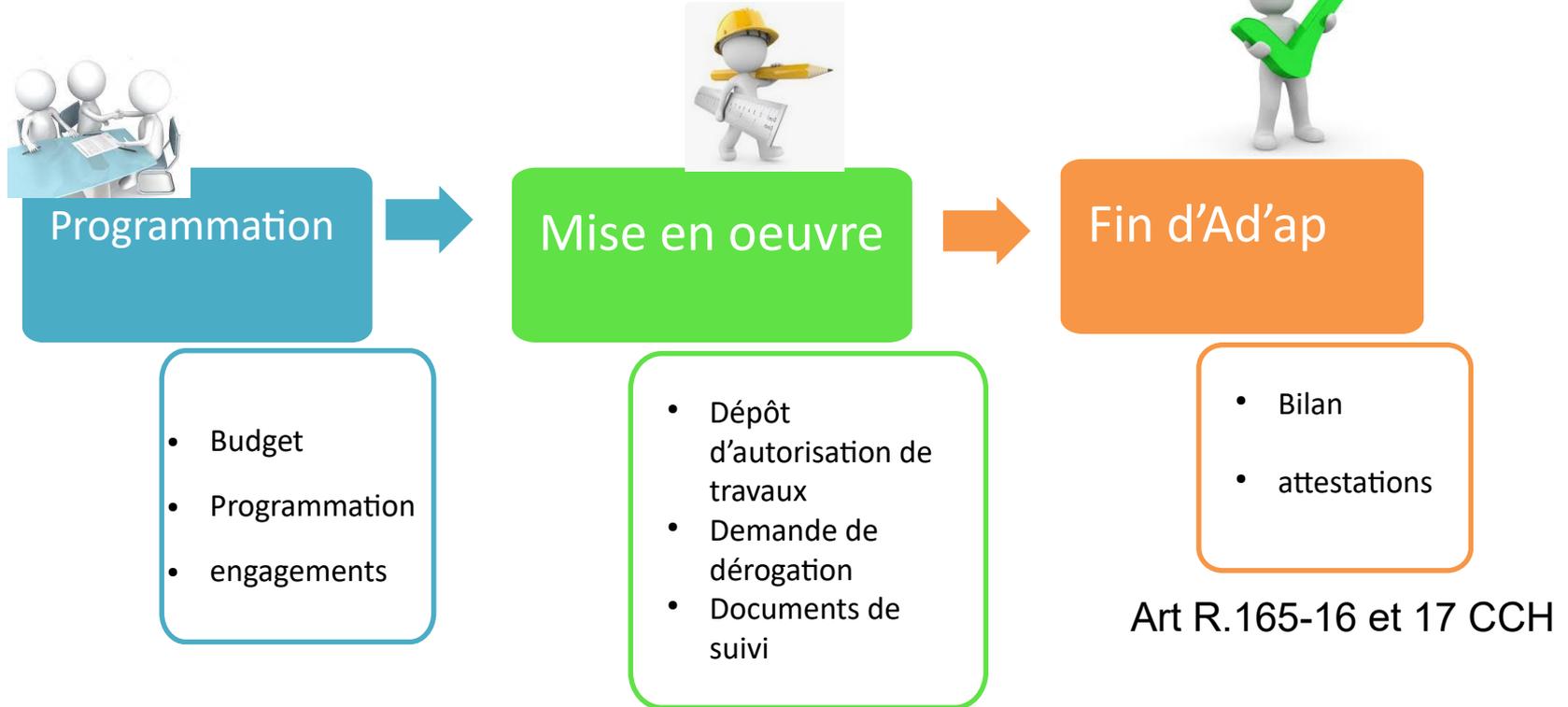
5. Le registre public d'accessibilité

6. Acceslibre

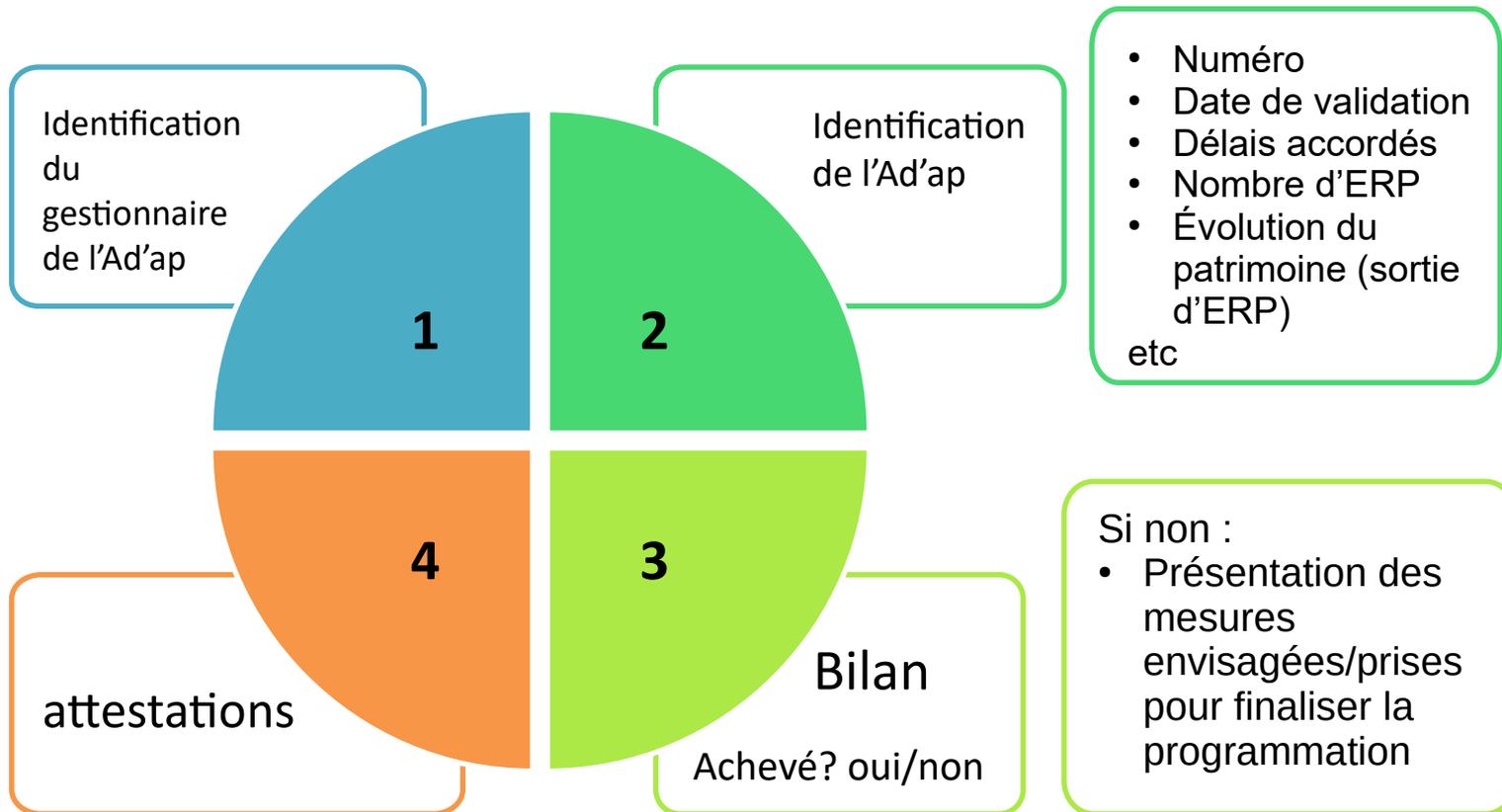
1) Rappel du dispositif Ad'ap : les périodes



Rappel du dispositif Ad'ap



Le bilan de fin d'Ad'ap (contenu)



Le bilan de fin d'Ad'ap : formulaire en ligne

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62700>

Bilan de fin d'Ad'AP (Formulaire)

Ministère chargé de l'environnement

Ce bilan de fin d'Ad'AP est totalement dématérialisé, il ne vous est pas nécessaire d'imprimer pour le transmettre au service préfectoral en charge du suivi de votre Ad'AP.

Ce bilan a pour objectif de ponctuer la fin de votre Ad'AP en transmettant notamment le solde des attestations d'achèvement des travaux réalisées depuis le bilan à mi-parcours.



Démarches simplifiées

Vérfié le 28 juillet 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

→ [Agenda d'accessibilité programmée \(Ad'AP\)](#)

Le bilan de fin d'Ad'ap :

les attestations d'achèvement de travaux (art R.165-17 du CCH).

Quand
déclarer ?

- 1) pour les ERP isolés ou les Ad'aps sur une période (3 ans maximum) :
 - Dans les 2 mois qui suivent la fin des travaux
- 2) pour les Ad'aps de plusieurs périodes :
 - À l'occasion des points de situation (bilans).

Qui atteste ?

- 1) ERP du 1^{er} groupe sécurité incendie (1^{ere} à 4^e catégorie) : contrôleur technique ou un architecte
- 2) ERP 5^e catégorie : propriétaire ou exploitant. **Attestation accompagnée de justificatifs.**

Qui reçoit
l'attestation ?

Le préfet qui a validé l'Ad'ap et les commissions (inter)communales concernées.

2) Les attestations d'accessibilité : y voir plus clair



ATTESTATION

d'achèvement des
travaux

R165-17 du CCH

- ERP dans un ad'ap et hors PC
- par un professionnel agréé
- sur justificatifs (5^e cat)
- Vaut attestation de conformité

«... travaux et autres actions de mise en accessibilité nécessaires pour mettre en conformité l'établissement ...»

d'accessibilité

R165-3 du CCH

- ERP hors Ad'ap
- Hors PC
- Conforme
- Catégorie 1 à 4 établie par un professionnel agréé ou documents justificatifs
- Catégorie 5 : possibilité déclaration sur l'honneur

de vérification des
règles d'accessibilité

R122-30 et R.165-17 du CCH

- Si PC
- Valable aussi pour les ERP sous Ad'ap et sous PC
- Par un professionnel agréé et **indépendant**
- Jointe à la DAACT (art R.462-1 CU)

QUIZZ ATTESTATIONS



Quelle attestation transmettre?

1) École dans un Ad'ap, AT simple : ?

Attestation d'achèvement de travaux, car dans un Ad'ap, et pas de PC. Vaut attestation de conformité.

2) École dans un Ad'ap, PC avec dossier spécifique ERP : ?

Attestation par un bureau de contrôle (mission Hand) car PC. Vaut attestation de conformité.

3) Salle des fêtes, hors Ad'ap, AT simple : ?

Attestation de conformité, car hors Ad'ap et hors PC.

4) Mairie, hors Ad'ap, PC avec dossier spécifique ERP: ?

Attestation par un bureau de contrôle (mission Hand) car PC. Vaut attestation de conformité.

ATTESTATION formulaires



d'achèvement des
travaux

R165-17 du CCH

<https://www.demarches-simplifiees.fr/com-mencer/attestation-achèvement-erp>

d'accessibilité

R165-3 du CCH

<https://www.demarches-simplifiees.fr/com-mencer/attestation-accessibilite-cat-1-4>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/com-mencer/attestation-accessibilite-erp-cat-5>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62794>

de vérification des
règles
d'accessibilité

R122-30 et R.165-17 du CCH

Rapport HAND

3) La prorogation de durée :



En cas de difficulté à respecter l'échéance de l'Ad'ap, l'octroi d'une prorogation de durée peut être accordé (art L.165-4 du CCH) dans deux cas :

1

Cas de force majeure : 3 ans maximum, renouvelables si nécessaire

Force majeure : évènement **imprévisible**, **irrésistible** et **extérieur**

2

Difficultés techniques, financières graves ou imprévues, reprise d'une procédure administrative : 12 mois maximum

3) La prorogation de durée :

Conditions à remplir : justifier, démontrer



1

difficultés techniques : appel d'offre infructueux, contraintes imprévues, problèmes de matériel, dérogation refusée...

2

difficultés financières : attestées par l'ordonnateur (public) ou l'expert comptable (privé) sur la base de critères définis par l'arrêté du **27 avril 2015** relatif aux conditions d'octroi de périodes supplémentaires et de prorogation :

- Capacités d'autofinancement, d'endettement et de remboursement

3) La prorogation de durée : les critères financiers

Collectivité territoriale ou EPCI à fiscalité propre :

La marge d'autofinancement courant est supérieure ou égale à 0,97 et le taux d'endettement est supérieur ou égal à 1,2

EPCI qui n'a pas la capacité d'emprunter (sauf ceux à fiscalité propre)

La capacité d'autofinancement est inférieure ou égale à 0

EPCI en capacité d'emprunter (sauf ceux à fiscalité propre)

La capacité d'endettement est inférieure ou égale à 1,0

Ou

La capacité de remboursement est supérieure ou égale à 3,0

Dans tous les cas, documents produits par l'ordonnateur



3) La prorogation de durée : la procédure (art R. 165-13 à 15 du CCH)

Quand ?

Demande au plus tard 3 mois avant l'expiration du temps de l'Ad'ap

Comment ?

Par pli recommandé avec AR au préfet qui a approuvé l'Ad'ap

Contenu

- tout élément utile permettant d'apprécier la situation
- le délai demandé

Instruction

- 3 mois si le dossier est complet
- Décision explicite du préfet (arrêté qui précise la durée accordée)
- Rejet tacite



4) Modifier un Ad'ap approuvé :

Un Ad'ap approuvé peut être modifié dans deux cas (art. R.165-11 du CCH) :

1



Modification du périmètre :
Ajout d'un ou plusieurs ERP

Possibilité d'obtenir une période supplémentaire
dans les conditions légales (L. 161-1 du CCH)




exemple

2

Difficultés techniques ou
financières



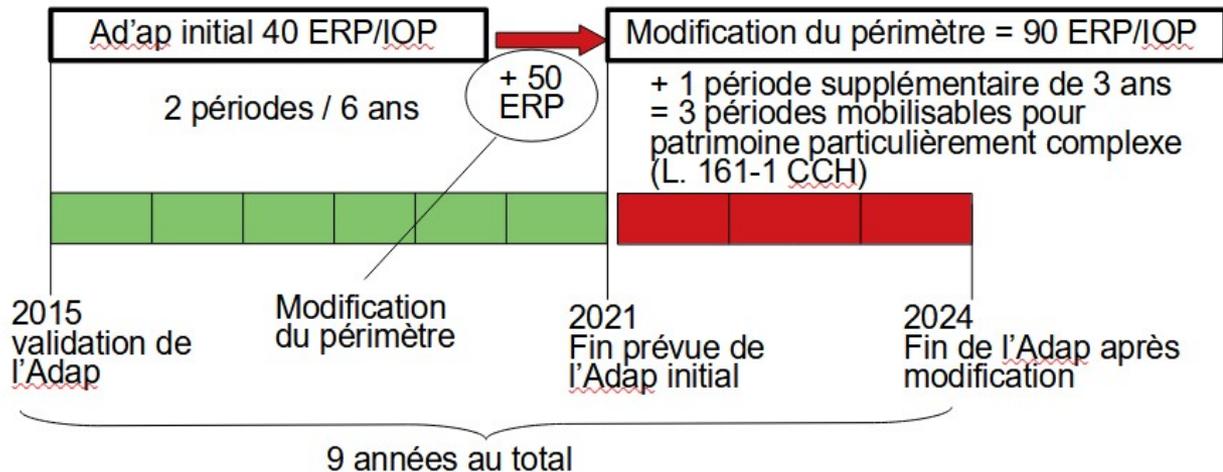
Modification de la
programmation initiale

Possibilité d'obtenir un allongement des
délais dans les conditions légales
(L. 161-1 du CCH)

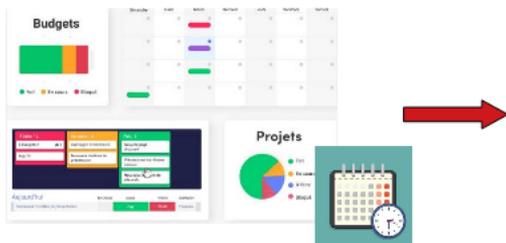



exemple

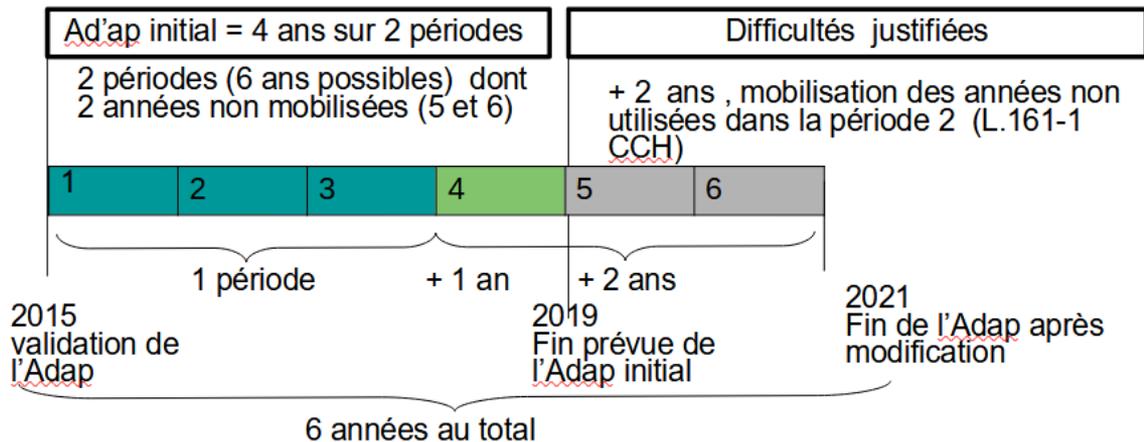
Cas pratique 1 : Modification du périmètre de l'agenda



Cas pratique 2 : Modification sans ajout d'ERP ou IOP



- Difficultés financières
- Retard de programmation
 - Refus de dérogation
 - Refus d'autorisation de travaux
 - Coûts réévalués à la hausse
 - Etc
- Autre



Formulaire cerfa de modification d'Ad'ap : 13850*02

Demande de modification d'un Ad'AP approuvé (Formulaire 15850*02)

Ministère chargé du logement - Cerfa n° 15850*02



<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R55054>

Demande de modification d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé

Articles L. 161-1 et D. 165-4 + R. 165-11 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 : informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation.

Cadre 4 : informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'une modification d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Cadre 5 : engagement du (des) demandeur(s).

Ce document est émis par le ministère en charge de la construction.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si vous souhaitez demander l'approbation d'une modification d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé et en cours de mise en oeuvre :

- relative à l'entrée d'un ou plusieurs Établissements Recevant du Public (ERP) et/ou Installations Ouvertes au Public (IOP) ;
- relative à la programmation initiale, sans ajout d'ERP ou IOP.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Procédure d'Instruction dans les mêmes conditions que l'Ad'ap initial prévues dans les articles D165-5 à 8 et R.165-10 du CCH (transmission, durée (4 mois), décision...)

Conclusion : ANTICIPER LA FIN DE L'AD'AP

Préparer le bilan de fin d'Ad'ap

- Attestations, tableaux synthétiques des ERP...

Envisager une demande de prorogation

- Si la programmation n'a pas pu être respectée

Préparer les mesures pour finaliser l'Ad'ap

- En cas de non achèvement de la programmation

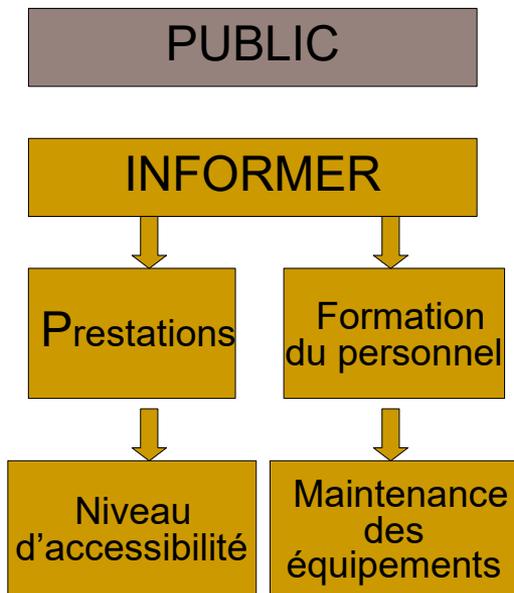


...Mon Ad'ap est déjà arrivé à échéance...

Préparer le bilan de fin d'Ad'ap, même si hors délais

- Attestations, tableaux synthétiques des ERP...
- Réfléchir aux mesures pour terminer la mise en conformité des ERP

RAPPEL : Le registre public d'accessibilité

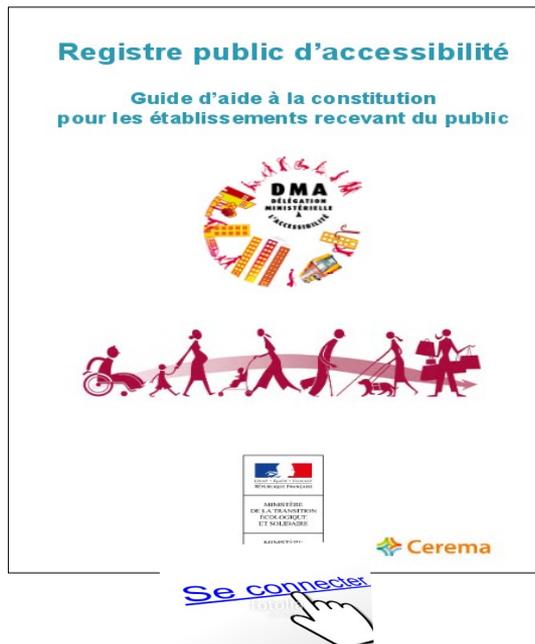


Avant le 30/09/17

Fait l'objet de mise à jour



RAPPEL : Le registre public d'accessibilité



Guide pratique édité par le ministère :



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles** 

- Informations générales
- Fiches synthétiques :
 - Faciles à remplir, lisibles et compréhensibles par tous
 - (label « easy to read »)
- Un tutoriel

1. _____

  Ce service sera accessible le : _____

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

2. _____

  Ce service sera accessible le : _____

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

ecologique-solidaire.gouv.fr

Rubrique : L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Fin d'Ad'ap : communiquer sur l'accessibilité de vos établissements

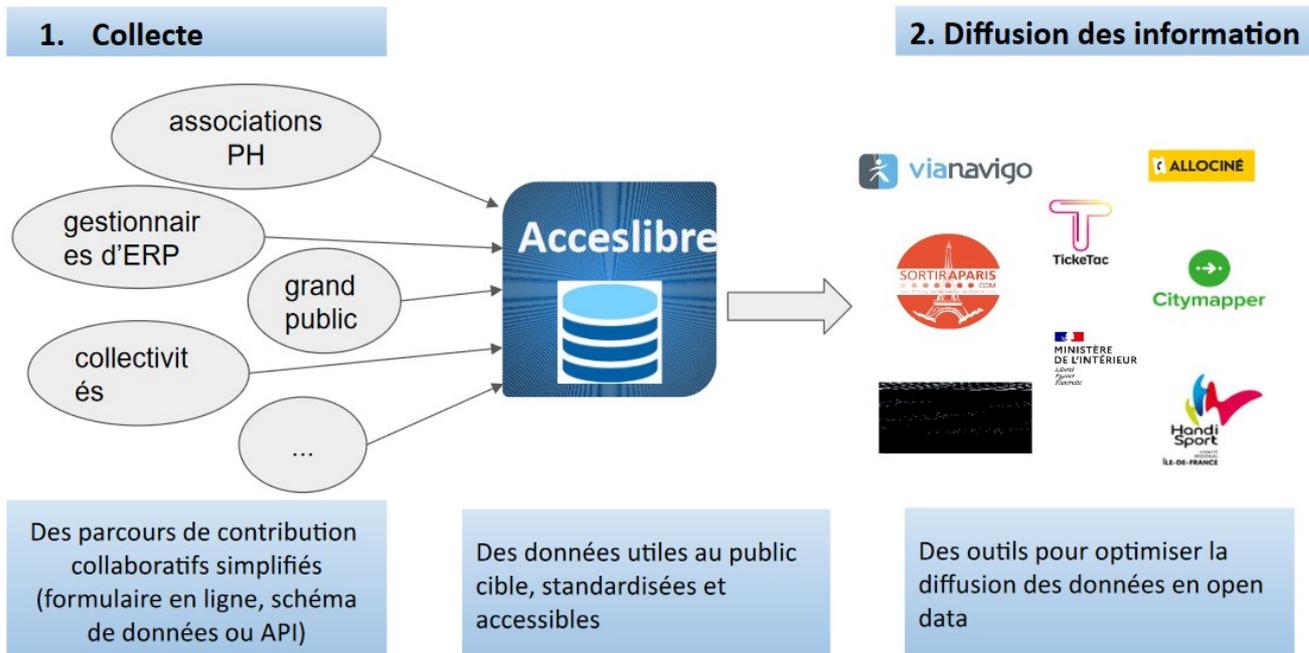


Rendez votre ville plus accessible

Partagez les informations indispensables
aux déplacements des personnes en
situation de handicap

La Plateforme collaborative pour l'accessibilité

Fin d'Ad'ap : communiquer sur l'accessibilité de vos établissements



Prévisual

Quoi (activité, enseigne)

Où (adresse, ville)

Exemple: mairie, café...

Lisses (91)



Votre recherche

Lisses (91)

7 établissements

Commune De Lisses Mairie

Mairie 1 Place du Général Leclerc 91090 Lisses

Le Fournil D Olivier

Centre commercial 27 Rue DE PARIS 91090 Lisses

Pharmacie du village

Pharmacie 48 Rue DE PARIS 91090 Lisses

pedicure

Centre médical Mail de l'Île de France 91090 Lisses

médiathèque

Bibliothèque médiathèque Mail de l'Île de France 91090 Lisses

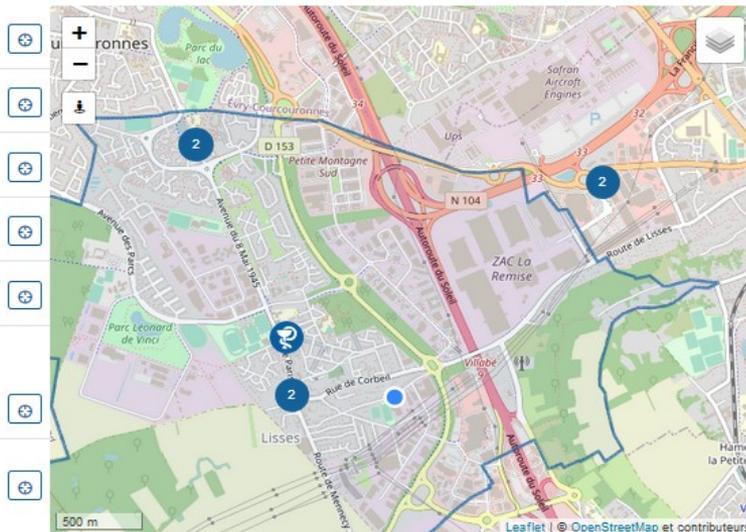
Aux alentours de Lisses

Marques Avenue A6

Centre commercial 2 Rue Jean Cocteau 91100 Corbeil-Essonnes

Electro Dépôt Paris - Corbeil-Essonnes

Électroménager et matériel audio-vidéo 24 Avenue Paul Maintenant
91100 Corbeil-Essonnes



Contacts DDT :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des territoires de l'Essonne

Bureau bâtiment, accessibilité et transition écologique

Référente départementale ■ Nathalie Lissillour 01 60 76 33 36
Instructeurs ■ Ludovic Delmère 01 60 76 33 37
■ Didier Frégeac 01 60 76 33 29
■ Marie-Rose Mendes Semedo 01 60 76 33 15
■ Nathalie Porfal 01 60 76 33 31
■ Carole Rougeollé 01 60 76 33 32

Permanence 🕒 de 14H00 à 16H00 01 60 76 33 74
Bd de France Georges Pompidou 91012 Evry-Courcouronnes

Mail : prénom.nom@essonne.gouv.fr

POUR VOUS AIDER A RENDRE ACCESSIBLES VOS ERP

- <http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/politiques/accessibilite>
- www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/amenagement-du-territoire-construction-logement/Accessibilite-Ad-AP